

Je voudrais aussi soulever la question suivante: du point de vue des radiodiffuseurs privés dont les postes sont affiliés au réseau national, une telle intervention serait-elle opportune? Je sais, en fait, que dans notre propre région de l'ouest de l'Ontario—et je le sais de première main—beaucoup de communications sont établies entre le spectateur et le réseau affilié. En d'autres mots, les stations privées, à la périphérie du réseau national, assurent la communication la plus étroite entre le grand public et la Société.

Je suis sûr que des députés qui travailleraient dans n'importe lesquels de ces établissements à réaliser des émissions de toutes sortes, sauraient, grâce aux appels téléphoniques qui parviennent non seulement à la station mais aussi dans les nombreuses salles de contrôle des différents postes affiliés, que les spectateurs d'un bout à l'autre du Canada profitent de l'occasion pour faire savoir ce qu'ils pensent aux postes affiliés. Je trouve que, si nous voulons vraiment examiner sérieusement la situation, c'est-à-dire obtenir tous les faits au sujet de ce que les gens pensent de l'émission en question, nous devons nous adresser directement aux postes affiliés et leur demander ce qui en est exactement.

J'estime également que le député de Maisonneuve-Rosemont (M. Joyal) a formulé une observation extrêmement importante, consignée à la page 5177 du hansard du 24 avril 1975, lorsqu'il a énuméré les raisons de ne pas permettre la publication de certains documents. Il a mentionné tout d'abord certains documents volumineux ou dont la préparation entraînerait des frais excessifs ou demanderait trop de temps. Je trouve que cette raison seule est suffisante pour que monsieur l'Orateur refuse d'accéder à la demande de dépôt de cette correspondance à la Chambre. Ayant travaillé dans un des postes affiliés du réseau, je puis assurer à la Chambre que chacun d'eux reçoit des tas et des tas de lettres sur les émissions qui prêtent à controverse comme celle dont nous sommes en train de discuter.

Quoi qu'il en soit, ma principale objection tient aux graves répercussions qu'une telle mesure pourrait avoir dans l'avenir. Où nous arrêterons-nous? Je sais que la motion vise un cas particulier, mais ce serait mettre un pied dans la porte, et une fois le précédent établi, la porte serait facilement ouverte, non seulement dans le cas du réseau, mais également dans celui des postes privés. Cela pourrait nous placer dans une situation très difficile. Même si je n'approuve pas les présentations immorales ou indécentes, d'où qu'elles proviennent, j'estime que la Chambre a le devoir de faire dûment connaître son point de vue par l'entremise du comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, tout comme ici même à la Chambre. Je ne crois pas que son pouvoir devrait nécessairement s'étendre au domaine de la correspondance privée entre la Société et ses téléspectateurs.

Je vais essayer d'en donner un exemple. Si j'investissais de l'argent dans une entreprise—et c'est ce que nous faisons pour Radio Canada quand nous investissons l'argent des contribuables canadiens dans l'une des plus grandes entreprises au monde—et si je n'avais pas suffisamment

Radio-Canada—Émission

de compétence pour la diriger moi-même, j'embaucherais les gens les plus compétents que je puisse trouver et les laisserais faire le travail. Si je n'étais pas satisfait de leur travail, je le leur ferais savoir, ce qui est le cas en l'occurrence; la Société Radio-Canada se le fait certainement dire aux séances du comité de la radiodiffusion, quand bien des députés expriment leur insatisfaction ou quand leur mécontentement s'exprime vigoureusement à la Chambre. Mais je ne pense pas que j'imposerais à une entreprise dont je serais le propriétaire des restrictions qui constituent un fardeau de règlements et d'exigences auxquels leurs concurrents n'auraient pas à se conformer, soit exactement à mon avis ce à quoi cette motion obligerait la Société, parce que la Chambre ne pourrait en aucune façon exiger du réseau CTV ou de la chaîne Global Television qu'ils produisent le courrier reçu de leurs téléspectateurs.

J'aimerais également faire remarquer que nous discutons en l'occurrence d'une question qui requiert de la souplesse. En réalité, la qualité d'une émission est affaire d'opinion, de goût et d'appréciation morale, et donc affaire toute personnelle. Je suis persuadé que nous pouvons convenir qu'il est pratiquement impossible de trouver deux personnes qui s'accordent sur une question comme celle-là. Je suis persuadé que bon nombre d'opinions négatives ont été exprimées à la Société Radio-Canada au sujet de cette émission en particulier. Je suis également sûr qu'un grand nombre d'opinions n'ont pas été exprimées, qu'il s'agisse d'opinions positives ou négatives. Les députés savent sûrement que peut-être une seule personne sur dix prendra le temps de prendre sa plume, ou fournira l'effort requis pour faire connaître son avis, que ce soit à Radio-Canada, à Eaton's, à Simpson's ou à quelque autre société que ce soit.

● (1710)

Et même si toutes les communications étaient déposées, il n'est pas dit que nous aurions forcément une vue d'ensemble de l'avis de la nation sur cette émission. Les députés le savent, Radio-Canada et certains députés ont déclaré à l'appui de l'émission qu'elle avait attiré le plus grand nombre de téléspectateurs que jamais une émission de ce genre n'avait rassemblé. On a même prétendu à la Chambre qu'elle avait rallié 70 p. 100, ou peut-être 50 p. 100 ou plus des suffrages. Nous pouvons tous déclarer que c'est ce que Radio-Canada prétend, mais le fait est que cette statistique existe, et je ne crois pas qu'en déposant toute la correspondance on puisse trouver exactement ce qu'on cherche.

J'ai beaucoup d'affection et d'admiration pour notre formule de représentation démocratique. J'estime honnêtement que la meilleure vue d'ensemble de l'opinion publique dans le monde d'aujourd'hui est donnée chaque jour à la Chambre des communes par les représentants qui siègent ici, dans cette Chambre verte, venus de tous les coins du pays. Je suis sûr que Radio-Canada a été mise au courant de l'inquiétude exprimée par les Canadiens à leurs représentants élus. A mon avis, la meilleure lettre que puisse écrire un Canadien doit être adressée non pas à Radio-Canada, à CTV ou à quelque autre entreprise ou société, mais à Ottawa, à son représentant élu.